

ENTRE NOUS

La lettre des salariés
intérimaires de Manpower

#203
Février 2019

DÉCOUVREZ TOUS NOS SERVICES EN LIGNE PERFORMANTS ET INNOVANTS

SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN

VOTRE E-COFFRE FORT

ÉPARGNEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

FORMEZ-VOUS GRATUITEMENT

METTEZ VOTRE MAIL À JOUR

GÉREZ VOS CONGÉS PAYÉS

ÉLECTIONS DU CSE

MON MANPOWER

VOS AVANTAGES



Manpower®



Vous accompagner au quotidien, pour trouver les bonnes missions et gérer votre carrière est une de nos priorités.

Nos équipes vous proposent des solutions et services pratiques et innovants, pour faciliter votre expérience avec Manpower.



Mon e-coffre fort
Manpower



SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN

Accédez à votre espace personnalisé **Mon Manpower** grâce à l'application mobile ou au site **manpower.fr**, gérez facilement votre recherche d'emploi et suivez vos missions en cours.

- **Notifications** : restez informé(e) en permanence lorsqu'une offre correspond à vos critères.
- Renseignez vos **disponibilités** instantanément.
- **Suivez l'historique** et l'avancement de vos candidatures.

- **Demandez vos acomptes** sur salaire en un clic.
- Vos **relevés d'activité** sont **accessibles** d'un seul coup d'œil.
- **FAQ, Hotline, Emails** : de nombreux moyens de rester connecté(e).

Nos équipes sont à vos côtés !

CONNECTEZ-VOUS SUR

Mon Manpower

VOS DOCUMENTS PERSONNELS SONT À PORTÉE DE CLIC

Manpower met à disposition pour chacun de ses intérimaires, **sans frais et à vie, un coffre-fort numérique de 10 Go, aussi sécurisé qu'une banque en ligne. Vos données y sont parfaitement protégées.**

Chaque mois, **vos fiches de paie y est déposée si vous avez choisi la dématérialisation** : veillez à bien activer votre e-coffre à l'aide des codes et identifiants transmis par mail par notre prestataire PeopleDoc.

Depuis 2018, la signature électronique de votre contrat de travail est dématérialisée. Vous pouvez signer d'un clic le contrat envoyé par votre agence.

Simple, économique et rapide ! Cette solution vous permet de bien démarrer votre mission.

LES SERVICES MANPOWER

**100%
EN LIGNE**

EN SAVOIR PLUS SUR LES

LES SERVICES 100% EN LIGNE

ÉPARGNEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Aucune démarche
ou ancienneté
nécessaires :
profitez d'un taux
de placement très
avantageux de
vos IFM sur votre
Compte Épargne
Temps.

X6

TAUX JUSQU'À 8%
soit au moins 6 fois le rendement
d'une épargne classique



SIMPLICITÉ
Gestion facilitée



LIBERTÉ
Placements libres, sans
aucuns frais, sans plafond



SOUPLESSE
Épargne toujours
disponible



SÉCURITÉ
Capital garanti
à 100%



FORMEZ-VOUS GRATUITEMENT

Envie de vous entraîner et d'accroître vos compétences ?

La plate-forme Manpower Training vous permet l'accès à un **large choix de cours et de vidéos en ligne**, dédiés à la bureautique, à des environnements métiers spécifiques ou aux bonnes pratiques à adopter lors de vos missions.

LES SERVICES MANPOWER

**100%
EN LIGNE**

EN SAVOIR PLUS SUR LES

LES SERVICES 100% EN LIGNE

GÉREZ VOS CONGÉS PAYÉS DIRECTEMENT EN LIGNE



Si votre mission dure plus de 15 jours, vous pouvez poser des jours d'absences ou de congés payés avec l'accord de votre agence et de l'entreprise où vous êtes détaché(e).

Notre outil vous indique votre solde de jours disponibles et vous permet de suivre vos demandes en cours.



PENSEZ À METTRE VOTRE MAIL À JOUR

Une adresse mail valide est indispensable afin de profiter au mieux de toute l'interface en ligne.

Actualisez-la depuis votre espace Mon Manpower pour être tenu(e) informé(e) des nouveautés et sécuriser nos échanges.

CONNECTEZ-VOUS SUR

Mon Manpower

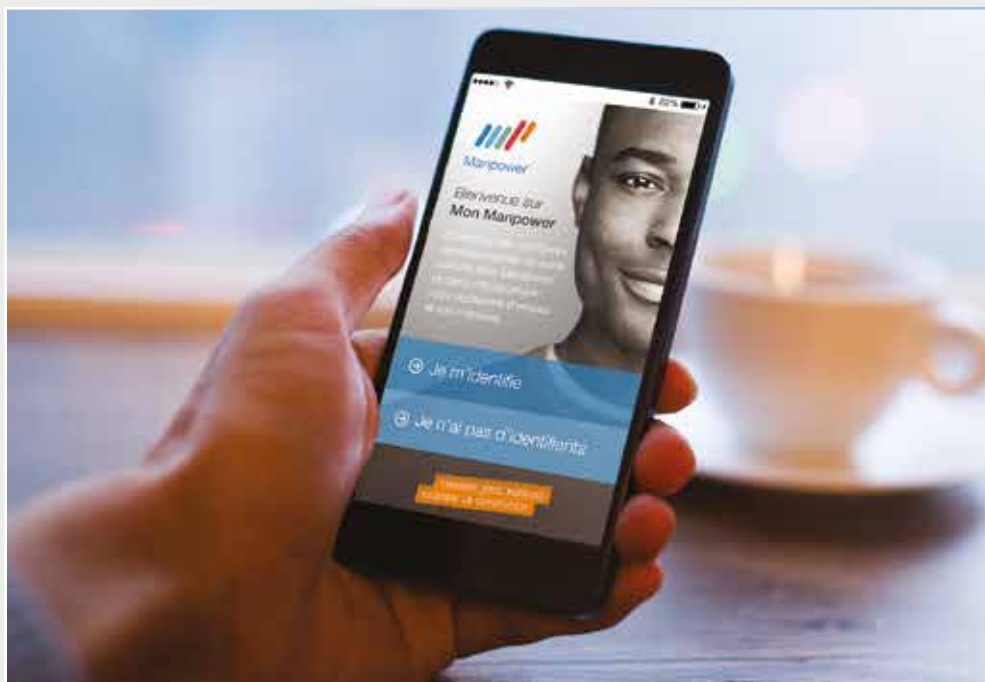
ÉLECTIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) MANPOWER FRANCE

Les élections pour la mise en place des **représentants des salariés** siégeant dans le CSE de chaque établissement Manpower France **auront lieu avant le 31 décembre 2019.**

Les organisations syndicales mentionnées à l'article L.2314-5 du Code du travail, seules habilitées à présenter des candidats au premier tour des élections, ont été invitées à venir négocier le protocole d'accord préélectoral **le mardi 19 février 2019 à 10 heures à l'hôtel Ibis, 36/38 Avenue des Champs Pierreux, 92000 Nanterre.**

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement une fois les négociations achevées.

Dans le cadre de ce processus électoral, vous recevrez des informations par courrier. Nous vous invitons à vous assurer de la conformité de votre adresse postale personnelle et à informer, le cas échéant, votre agence Manpower de votre nouvelle adresse.



MON MANPOWER

**Simplifiez votre recherche d'emploi
Restez toujours informé(e)**

100% utile, l'application Mon Manpower vous accompagne dans votre quotidien.

Déjà 700 000 téléchargements !

TÉLÉCHARGEZ-LA



gratuitement



VOS AVANTAGES



DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur Mon Manpower. Pensez à activer votre CPF sur moncompteformation.gouv.fr



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

Accès au Compte Epargne Temps (CET).

EN SAVOIR PLUS SUR LES

avantages intérimaires

À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽³⁾ .	2 000 heures ⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	8 035 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 150 à 4 500 € lors du franchissement d'un seuil anniversaire ⁽⁴⁾ .

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).



APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

HOTLINE INTÉRIMAIRES

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 19h.

SUIVEZ-NOUS SUR



manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) A partir de 2000 h, sur les 24 derniers mois dont 1000 h, et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté. Votre ancienneté acquise est consultable dans votre espace Mon Manpower. Nouvelles conditions en vigueur depuis fin 2018, pas de rétroactivité de versement en cas de dépassement du seuil déjà effectif.

Lettre Entre Nous n°203, Février 2019 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297
Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fatft.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com. Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 38, contact@csiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@csudeslmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, commanpowernord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 54 52, manpower.cs@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@cs-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@commanpowerstudies.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse-normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute-normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire-Charentes Maritimes : chsct.paysdelabire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE

Mon Manpower